

Référence : C.N.572.2012.TREATIES-XI.D.6 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION  
INTÉRIEURES (ADN)  
GENÈVE, 26 MAI 2000

PROPOSITION DE CORRECTIONS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

À sa neuvième session (Genève, 31 août 2012), le Comité d'administration de l'ADN a adopté des propositions de corrections aux propositions d'amendement communiquées aux Parties contractantes par la notification dépositaire C.N.327.2012.TREATIES-XI.D.6 du 1<sup>er</sup> juillet 2012 (ECE/ADN/18 et ECE/ADN/18/Corr.1). Le secrétariat a été prié de les publier sous forme de rectificatif au document ECE/ADN/18 (ECE/ADN/18/Corr.2) et de les communiquer aux Parties contractantes le 1<sup>er</sup> octobre 2012 (ECE/ADN/20, par. 12 b)).

Le document ECE/ADN/18/Corr.2 peut être consulté sur le site de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :  
[http://www.unece.org/trans/main/dgdb/adn/adn\\_rep.html](http://www.unece.org/trans/main/dgdb/adn/adn_rep.html)

Le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part des Parties intéressées, d'effectuer les corrections nécessaires dans le texte authentique en français des Règlements annexés à l'ADN.

Conformément à la pratique établie, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 30 décembre 2012.

Le 1 octobre 2012



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.327.2012.TREATIES-XI.D.6 du 1<sup>er</sup> July 2012 (Proposition d'amendements aux règlements annexes à l'ADN)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.